



LIVRET D'ACCUEIL

PERMIS CITY



Visit Our Website

www.permiscity.com



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

Sommaire

-01

01	introduction	-01
02	Accéder à l'agence	-02
03	Les enjeux du permis de conduire	-04
04	Formations proposées	-05
05	Parcours de formation	-10
06	Programme de formation	-11
07	Méthodes de financement	-51
08	Règlement intérieur	-52

Introduction

Ce livret d'accueil a pour but de présenter notre entreprise, notre mission et notre gamme de formation. Ce document regroupe tout ce qu'il y a à savoir sur les formations dispensées par Permis City, leur tarif, déroulement, mode d'évaluation...

Nous en profiterons pour présenter les formations, les outils pédagogiques et l'agence.

Samia et Lyes ont créé l'Auto école Permis City en 2018, sous la raison sociale KJ Formations dans le but de former des apprentis conducteurs est de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir des conducteurs sûrs et responsables et les amener vers la réussite à l'examen du permis de conduire.

Après de longues années en tant que moniteur d'auto école, le gérant a décidé de se lancer dans la folle aventure d'ouvrir sa propre auto-école

Dans un premier temps spécialisé dans les permis voiture (B), Permis City s'est ouvert aux permis remorque (BE), moto (A), poids lourds (C), bateau, et aux formations VTC grâce à l'ouverture d'une deuxième structure Permis City à Vaires-sur-Marne.

Depuis une équipe s'est créée prête à vous accompagner vers la réussite.

Accéder à l'agence

Permis City Chelles

Coordonnées

L'auto-école Permis City est située sur l'axe principal de Chelles, en Seine-et-Marne, à 3 minutes à pied de la gare de Chelles-Gournay.



18 avenue du maréchal foch
77500 Chelles



01.47.31.02.22



contact.permiscity@gmail.com



permiscity.com

Accès



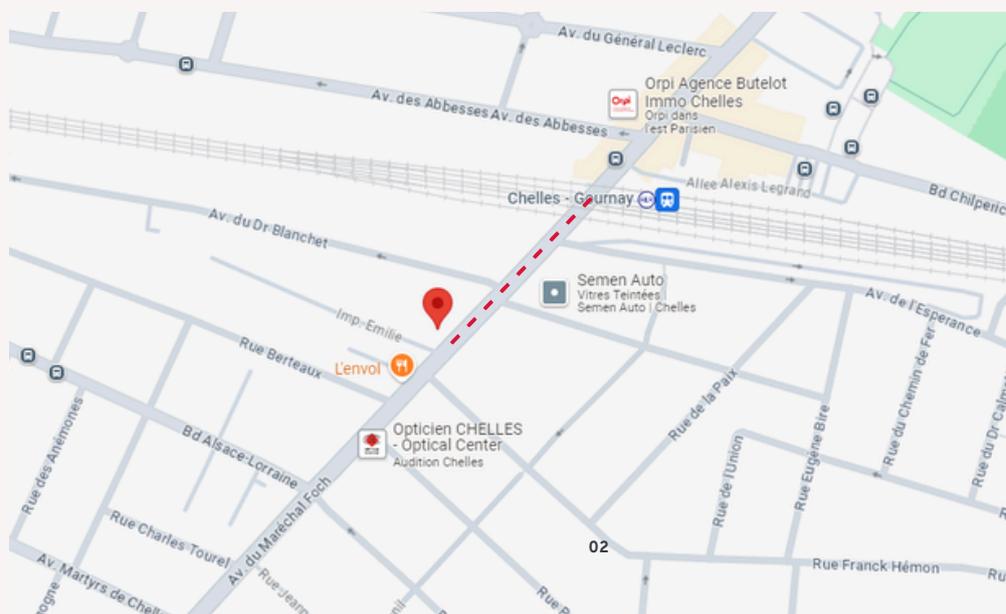
En voiture : stationnement payant aux alentours



En transport en commun : RER E puis 3min de marche



En trottinette / vélo : Possibilité de les laisser à l'agence



Accéder à l'agence

Permis City Vaires

Coordonnées

L'auto-école Permis City Vaires est située au cœur de la ville de Vaires-sur-Marne en Seine et marne, en face de la gare de Vaires-Torcy.



1 rue de la gare
77360 Vaires-sur-Marne



01.47.31.02.22



contact@permiscity.com



permiscity.com

Accès



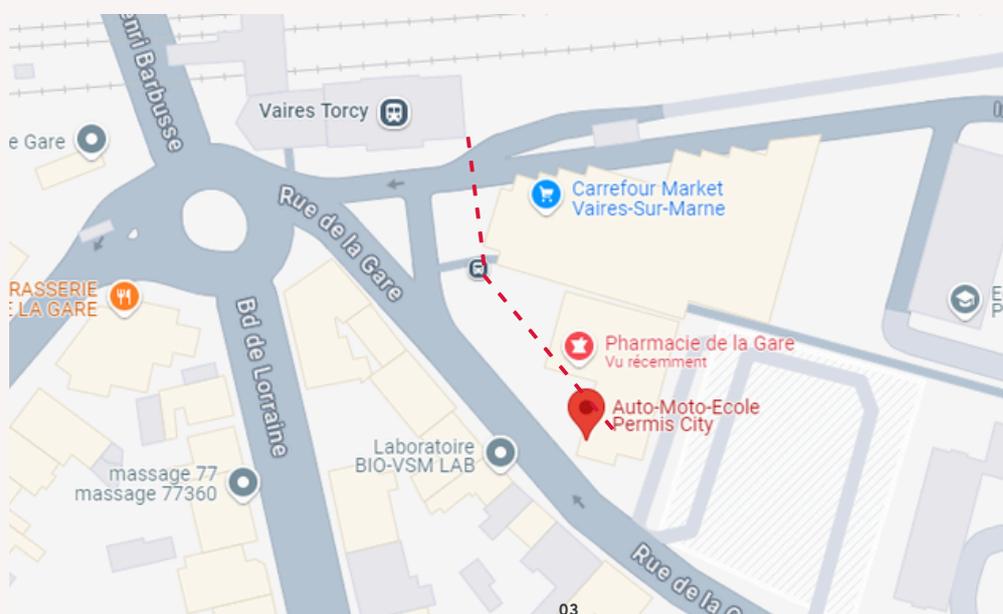
En voiture : stationnement gratuit 1h30 parking de Carrefour Market



En transport en commun : RER E ou Ligne 3



En trottinette / vélo : Possibilité de les laisser à l'agence



Les enjeux du permis de conduire

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Conduire est souvent essentiel pour les études, le travail ou les loisirs. Les jeunes conducteurs étant particulièrement à risque, le nouveau programme de formation vise à renforcer l'éducation et à développer les compétences nécessaires pour rouler en sécurité.

2. Quel programme de formation ?

Le programme couvre toutes les compétences pour une conduite responsable : manipulation du véhicule, respect des règles, gestion des risques, et conduite citoyenne. Cours théoriques, pratiques et tests d'évaluation vous aideront à progresser avec le soutien de votre formateur.

3. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Obligatoire pendant la formation, ce livret contient les 32 objectifs à atteindre et permet de suivre votre progression vers une conduite autonome et sécurisée.

4. Comment sont évalués vos progrès ?

Votre formateur utilise quatre grilles de compétences pour évaluer votre progression. Vous pourrez aussi vous autoévaluer pour mesurer vos acquis et identifier vos axes d'amélioration.

5. Comment se déroulent les épreuves ?

Le permis comporte deux épreuves :

Théorique : QCM de 40 questions (minimum 35 bonnes réponses).

Pratique : L'inspecteur évalue vos compétences sur un parcours varié, manœuvres, respect des règles, et conduite éco-responsable. Un bilan formel est établi et les résultats sont communiqués ultérieurement.

en moto il faut passer , ETM, le plateau , puis la circulation.



Les formations proposées



PERMIS B VOITURE

Le permis B correspond au permis voiture classique, il se décline en deux branches : le permis B en boîte automatique et le permis B en boîte manuelle.

Le permis en boîte manuelle dépend de l'obtention de l'examen théorique général du code de la route, se prépare en 20h minimum de formation pratique et se conclut par le passage de l'examen pratique avec un inspecteur mandaté par le gouvernement. Une fois obtenu, ce permis permet de conduire tous les véhicules de la catégorie B.

Le permis en boîte automatique (BVA ou BEA) dépend également de l'obtention du code de la route.

Il se prépare en 13h de pratique minimum, un passage devant un inspecteur a lieu pour solder la formation et le permis une fois obtenu contiendra la mention B78 et ne permettra la conduite d'un véhicule B en boîte automatique seulement.

Une passerelle existe permettant de faire le changement du permis comprenant la mention B78 à un permis B classique. Il s'agit d'une formation de 7h qui ne nécessite pas de passage en examen, la nouveau titre est délivré par la préfecture grâce à l'attestation de formation fournie par l'école de conduite.

PERMIS MOTO/SCOOTER

Les permis moto et scooter sont au nombre de 3 : le permis 50cm³ ou permis AM ; le permis 125cm³, permis A1 et le permis moto classique A2 permet de conduire les motos allant jusqu'à 35Kw. Au-delà de cette puissance, il faudra attendre de fêter les deux ans de permis A2 pour passer la passerelle A.

La formation théorique se déroule sous les mêmes conditions que le permis B, le passage des épreuves A1 et A2 sont également soumises à l'inscription auprès de l'ANTS et au passage de l'épreuve théorique générale moto. Le nombre d'heures pratique minimum est de 20h pour les permis A1 et A2 divisées en deux parties : le plateau qui se solde par un examen, et la circulation, dont l'examen correspond à l'examen final.

Le permis AM se déroule en 8h de leçon regroupant la théorie et la pratique, il s'agit d'un permis s'obtenant sous l'autorité de l'auto-école, il n'est pas soumis à un examen.

Le permis A1 peut également s'obtenir à l'aide d'une passerelle, formation disponible pour les détenteurs d'un permis B depuis au moins 2 ans. Dans ce cas, c'est une formation qui ne nécessite pas le passage de l'examen théorique et ne nécessite que 7h de formation sans examen final.

La passerelle du permis A2 vers le permis A se déroule de la même manière après 2ans de permis A2.



PERMIS REMORQUE

Le permis remorque B96 et le permis BE sont deux options qui permettent de conduire des véhicules tractant des remorques.

Le permis B96 n'est pas un permis à part entière, mais plutôt une extension du permis B, nécessitant une formation complémentaire. Il est destiné aux conducteurs qui doivent tracter une remorque dont le poids, ajouté à celui du véhicule, dépasse la limite autorisée par le permis B, mais sans aller au-delà de 4 250 kg de poids total en charge (PTAC). En d'autres termes, il s'adresse aux conducteurs de véhicules et remorques dont le poids combiné est compris entre 3 500 kg et 4 250 kg.

L'obtention du permis B96 est simple : il suffit de suivre une formation spécifique, sans avoir à passer d'examen pratique. Cette formation dure environ 7 heures et couvre des aspects théoriques et pratiques. Sur le plan théorique, vous apprenez à comprendre les règles de sécurité liées à la conduite avec une remorque, comme l'importance du freinage, la signalisation, et le comportement à adopter sur la route. La partie pratique permet de s'entraîner aux manœuvres essentielles, comme atteler la remorque, s'assurer de l'arrimage correct et maîtriser la conduite sur route avec une remorque.

L'un des avantages du permis B96 est qu'il est valide aussi longtemps que votre permis B est en cours de validité, sans nécessiter de renouvellement ou de contrôle médical particulier.

Le permis BE, quant à lui, est un permis distinct, conçu pour ceux qui doivent tracter des remorques plus lourdes, avec un PTAC supérieur à 750 kg, et lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque dépasse 4 250 kg mais sans excéder 7 000 kg. C'est la solution adaptée pour les conducteurs de caravanes ou de grosses remorques, par exemple.

Contrairement au permis B96, l'obtention du permis BE nécessite de passer un examen pratique. L'épreuve est en deux parties : une première partie hors circulation, où vous devez prouver que vous savez vérifier l'arrimage de la remorque, effectuer des manœuvres comme des marches arrière ou des demi-tours ; et une seconde partie en circulation, qui évalue votre conduite avec la remorque sur route, votre respect des règles de circulation et votre capacité à maîtriser l'ensemble en toute sécurité.

Le permis BE est soumis à certaines contraintes de renouvellement. En effet, il doit être renouvelé tous les 15 ans, mais à partir de 60 ans, un contrôle médical est nécessaire et la validité est alors limitée à 5 ans entre chaque renouvellement.



PERMIS POIDS LOURD

Les permis poids lourd sont les permis C, C1 et C1E, et permettent de conduire des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel.

Permis City compte le permis C,CE parmi ses offres de formation.

Le permis C est accessible dès 21 ans ou dès 18 ans pour les personnes suivant une formation de conducteur.

Cette catégorie est soumise a une visite médicale auprès d'un médecin agréé.

Le PTAC (poids total à charge) des remorques attelées à un véhicule nécessitant le permis C ne doit pas dépasser 750kg.



Après la visite médicale, une demande doit être adressée à l'ANTS pour pouvoir se présenter aux examens théoriques et pratiques.

.L'épreuve théorique est la même pour les catégories B, C et D, et est valable 5 ans. Si le code de la route a été obtenu lors de cette période, l'élève n'a pas à l'obtenir de nouveau.

Comme les permis moto, ce permis est soumis a une partie hors circulation et une partie en circulation de 30 et 60min respectivement.



PERMIS BATEAU

Les permis bateau, qu'ils soient côtier ou fluvial, permettent de naviguer sur différents types de plans d'eau en fonction de vos besoins, que ce soit pour la plaisance en mer ou sur les voies navigables intérieures (lacs, rivières, canaux).

Le permis côtier permet de naviguer en mer près des côtes. Il est indispensable pour piloter un bateau à moteur dont la puissance est supérieure à 6 chevaux (4,5 kW), que ce soit un bateau de plaisance ou un jet-ski.

Avec ce permis, vous êtes autorisé à naviguer jusqu'à 6 milles nautiques (environ 11 km) d'un abri côtier, ce qui vous donne la possibilité d'explorer les zones littorales, de pratiquer des activités comme la pêche ou la plaisance en toute autonomie.

Pour obtenir le permis côtier, il est nécessaire de suivre une formation théorique et pratique. La formation théorique, d'une durée moyenne de 12 heures, vous prépare à comprendre la signalisation maritime, les règles de priorité, les balises, ainsi que les mesures de sécurité à bord.

L'examen théorique prend la forme d'un QCM avec des questions à choix multiples. Vous devez répondre à 40 questions, et pour réussir, vous ne devez pas faire plus de 5 erreurs.

En parallèle, la partie pratique se déroule sur l'eau avec un instructeur agréé. Durant 3 à 4 heures, vous apprenez les manœuvres essentielles comme accoster, prendre le mouillage, maîtriser la vitesse, et réagir correctement en cas d'urgence.

Une fois obtenu, le permis côtier est valable à vie et ne nécessite aucun renouvellement.

Le permis fluvial, ou permis plaisance option eaux intérieures, permet de naviguer sur les voies navigables comme les rivières, les canaux et les lacs. Il est requis pour tout bateau de plaisance dont la puissance moteur dépasse 6 chevaux sur ces types de plans d'eau. Ce permis est idéal pour les personnes souhaitant naviguer sur les rivières françaises, emprunter les canaux d'Europe, ou explorer de grands lacs.

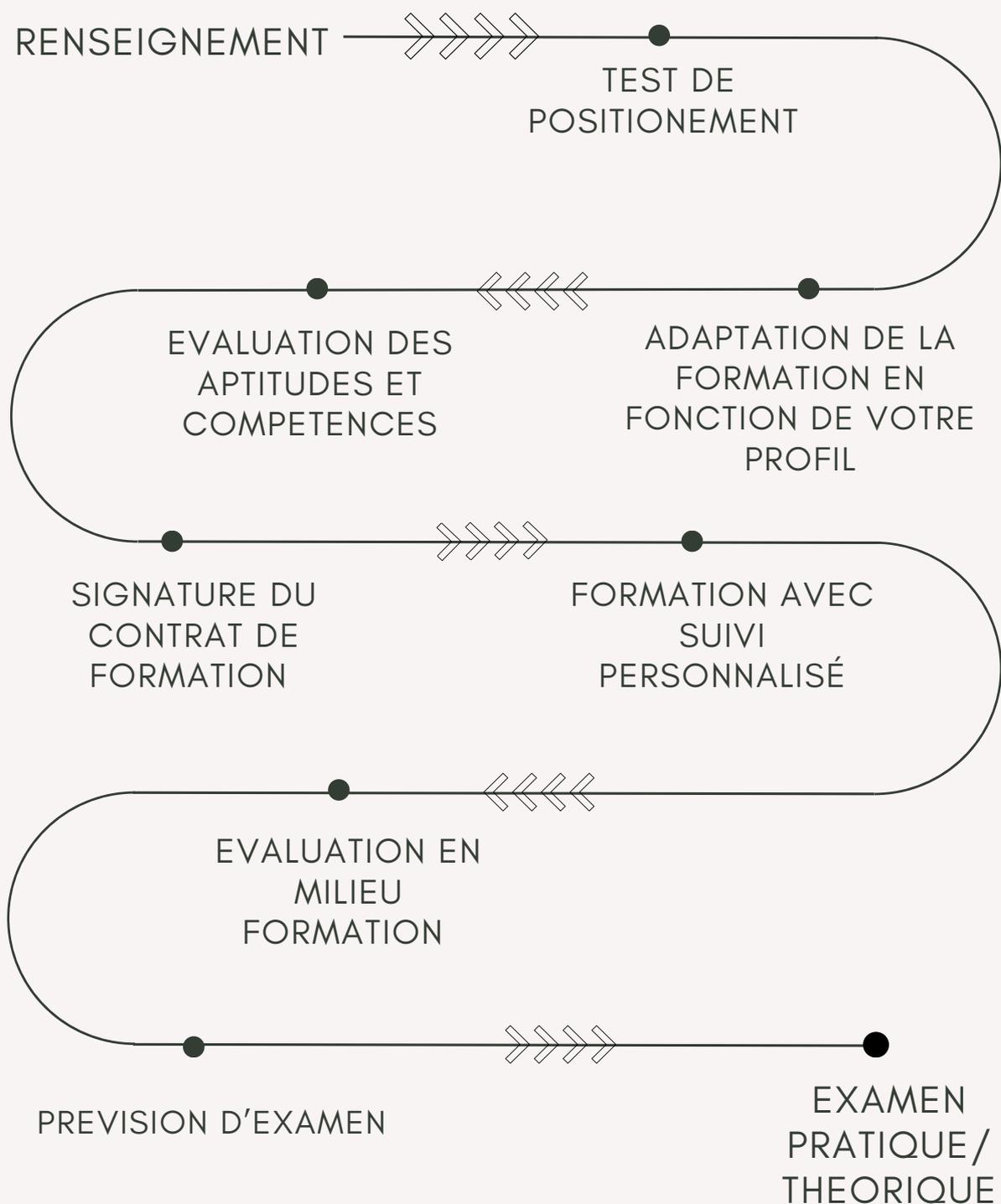
Contrairement au permis côtier, le permis fluvial impose aussi une limite de taille du bateau. Vous ne pouvez pas piloter un bateau de plus de 20 mètres de long avec ce permis. Si vous souhaitez conduire un bateau plus grand, un certificat spécifique est requis.

Le processus pour obtenir le permis fluvial est similaire à celui du permis côtier. Vous devez suivre une formation théorique pour comprendre les spécificités de la navigation en eaux intérieures. Cette formation aborde la signalisation fluviale, les manœuvres dans des espaces parfois étroits, et la gestion des écluses. Vous devez également connaître les règles de priorité spécifiques aux canaux et rivières, ainsi que les consignes de sécurité.

Comme pour le permis côtier, l'examen théorique consiste en un QCM de 30 questions, avec une tolérance de 5 erreurs maximum pour réussir.

La formation pratique est également requise, durant laquelle vous apprenez à manœuvrer dans des environnements souvent plus calmes mais plus techniques que la mer, notamment en raison des obstacles comme les ponts ou les écluses.

EXEMPLE PARCOURS DE FORMATION



**PROGRAMMES DES
FORMATIONS PROPOSEES
PAR PERMIS CITY**



Épreuve Théorique Générale (ETG) code de la route B

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E, en sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tous les candidats à un des permis de conduire ci-dessus
- Être âgé d'au moins 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite et au moins 17 ans dans pour la formule classique
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire BEA et du Groupe Lourd
- Maîtriser la langue Française
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETG, conserve le bénéfice de son admissibilité pour chacune des catégories B1, B, A2, BE et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Cours préparant à l'ETG :
 - L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - U : Les autres usagers de la route
 - D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - A : Les premiers secours
 - P : Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
 - M : La mécanique et les équipements
 - S : La sécurité du passager et du véhicule
 - E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)
- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la vitesse, le défaut de port de ceinture de sécurité, les distracteurs, la distances de sécurité... sont abordés dans les différents cours.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Possibilité de formation à distance : prepacode avec suivie .

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Cours collectifs en salle animés par un enseignant abordant plusieurs thématiques programmées.
- Web Formation accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette, Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation séquentielle
- Epreuve théorique générale (ETG) réalisée par un opérateur agréé.
- Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions. Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories B1, B, BE,C,CE
- Attestation de fin de formation.
- Organisme agréé N° d'agrément E 1907700030

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

HORAIRES

- en Agence selon disponibilité du formateur

DUREE DE LA FORMATION

- Nous contacter.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'agence Permis City.

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

Épreuve Théorique Motocyclette (ETM)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire A1 et A2 en sécurité

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personnes souhaitant conduire des motocyclettes de cylindrée max de 125 cm³ (catégorie A1) et des motocyclettes d'une puissance n'excédant pas 35 kW (catégorie A2)
- Être âgé de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné
- Maîtriser la langue Française
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETM conserve le bénéfice de son admissibilité pour chacune de ces catégories A1 et A2 et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis

PROGRAMME/CONTENU

- Cours préparant à l'ETM :
 - L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - U : Les autres usagers de la route
 - D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - A : Les premiers secours
 - M : La mécanique et les équipements
 - S : La sécurité du passager et du véhicule
- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la vitesse, la distances de sécurité, les divers usagers de la route, les conditions climatiques...sont abordés dans les différents cours.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » avec CCS Deux-Roues ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Cours collectifs en salle animés par un enseignant abordant plusieurs thématiques programmées
- Web Formation accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluation séquentielle,
- Epreuve théorique motocyclette (ETM) réalisée par un opérateur agréé. Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2.
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter.

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures



PREPARATION AU PERMIS B - Véhicule de tourisme

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 16 ans au moins, Dans le cas de certains handicaps ou pathologies,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité. Personne en
- charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, de connaissances, savoir-faire et de compétences à développer.

L'apprentissage de la conduite est une approche éducative exigeante.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

- Pour réussir cette épreuve, il est nécessaire d'obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (soit un maximum de 5 erreurs)
Une réponse est considérée correcte uniquement si toutes les propositions exactes ont été validées.
- Parmi les 40 questions, certaines seront en format vidéo. Pendant la diffusion de ces vidéos, assurez vous d'évaluer l'intervalle de sécurité et de vérifier tous les rétroviseurs.
- Le jour de l'examen, n'oubliez pas d'apportez votre pièce d'identité et votre convocation.
- Votre code restera valable pendant 5 ans.
Le candidat s'inscrit tous seul a une session d'examen théorique moto chez les organismes privé (la poste, point code ...)
-
-

L'EXAMEN PRATIQUE

- Afin de se présenter à l'examen pratique, il est nécessaire de réussir l'examen du code.
Le jour de l'examen, n'oubliez pas d'apportez votre pièce d'identité
- La durée de cette épreuve est d'environ 32 minutes. L'objectif de cette vérification est de déterminer si vous êtes en mesure de conduire seul sans compromettre votre sécurité et celle des autres.
-
- Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'expert vous présente l'épreuve de manière individuelle, vous indiquant les tâches à accomplir :

Effectuer un trajet en empruntant des voies urbaines, routières et/ou autoroutières ;

Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;

Examiner un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question concernant la sécurité routière et répondre à une question concernant les premiers secours ;

Garantir l'application des règles du code de la route, en particulier les limitations de vitesse applicables aux élèves conducteurs ;

Adapter votre conduite fin d'économiser du carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Assurez vous d'être courtois envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

- Après l'épreuve, le bilan de compétences est formellement retranscrit par l'expert dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, où le résultat est indiqué, vous est envoyé par courrier ou accessible en téléchargement.
En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des autorités en attendant votre permis de conduire. Ce document a une durée maximale de 4 mois.
- Si vous réussissez, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur uniquement dans le cadre d'une formation professionnelle .
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF.

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Bureaux : 10h00 - 19h00
- Cours de Conduite : 8h00 - 20h00

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 4 heures sur simulateur maximum.



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

PERMIS B78- Boîte automatique

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage et/ou boîte automatique (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un
- embrayage et/ou d'une boîte de vitesses automatique
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Être âgé de 16 ans au moins
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Après l'épreuve, le bilan de compétences est formellement retranscrit par l'expert dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, où le résultat est indiqué, vous est envoyé par courrier ou accessible en téléchargement.
- En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des autorités en attendant votre permis de conduire. Ce document a une durée maximale de 4 mois.
- Si vous réussissez, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur uniquement dans le cadre d'une formation professionnelle .
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF.

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Bureaux : 10h00 - 19h00
- Cours de Conduite : 8h00 - 20h00

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 4 heures sur simulateur maximum.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle avec embrayage automatique (boîte séquentielle),
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué DSR : The Good drive,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
- L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire, Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter.

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 13h



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

PERMIS B

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Être âgé de 15 ans au moins
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :
 - o Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
 - o Avoir conduit plus de 3 000 km
 - o Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
 - o Avoir 17 ans

La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité. L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

- L'évaluation initiale obligatoire

Avant de commencer votre formation, une évaluation initiale est indispensable. Elle vous aidera à évaluer votre niveau et à calculer le nombre d'heures de conduite requises pour obtenir votre permis.

- La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6 mois.

- L'enseignement de la conduite

Le programme de formation vise à fournir une vision globale, aussi complète que possible, des compétences nécessaires à un conducteur responsable afin de préserver sa sécurité et celle des autres.

- Début de la conduite accompagnée

La conduite accompagnée commence par un rendez-vous préalable d'au moins deux heures de conduite avec un accompagnateur, organisé après l'évaluation de la formation initiale. Lors de cette réunion, le conducteur assis à l'arrière du véhicule reçoit les conseils de l'enseignant. Une fois ce rendez-vous terminé, vous recevrez une attestation de fin de formation initiale. Ainsi, vous pourrez commencer votre conduite en compagnie. La conduite accompagnée ne peut être réduite à moins d'un an.

Pendant votre période d'accompagnement, vous aurez l'occasion de rencontrer votre formateur à plusieurs reprises lors de séances pédagogiques (d'une durée totale de 6 heures). Une période de conduite sur l'un de nos véhicules permettra d'évaluer votre conduite. Ensuite, une entrevue individuelle sera organisée afin de discuter des expériences vécues lors de la conduite accompagnée et des sujets liés à la sécurité routière.

Les résultats des rencontres pédagogiques sont consignés sur la fiche de suivi de formation par l'enseignant, qui s'assure que le livret d'apprentissage numérique de l'élève est correctement rempli.

Ces rendez-vous ont pour finalité de mesurer la progression de l'élève et d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire, lorsque :

- L'ensemble des compétences requises seront validé
- Vous aurez effectué au moins une année en conduite accompagnée et parcouru 3000km
- Vous aurez 17 ans au minimum

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement, Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
- L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter.

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 4h sur simulateur maximum.



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

PREPARATION AU PERMIS B en Conduite Supervisée (CS)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Avoir validé la formation initiale
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'une des méthodes utilisées pour améliorer la formation des nouveaux conducteurs est la conduite supervisée. De cette manière, ils pourront accumuler une expérience de conduite supplémentaire et renforcer leur confiance avant de passer l'examen pratique.

- Une évaluation initiale est nécessaire.

Avant de commencer votre formation, une évaluation initiale est indispensable. Elle vous aidera à évaluer votre niveau et à calculer le nombre d'heures de conduite requises pour obtenir votre permis.

- L'enseignement du code de la route

Vous pourrez suivre des cours et des examens blancs à votre propre rythme en salle ou à la maison, via notre plateforme en ligne, à votre rythme, pendant une période de 6 mois.

- L'enseignement de la conduite

Le programme de formation vise à fournir une vision globale, aussi complète que possible, des compétences nécessaires à un conducteur responsable afin de préserver sa sécurité et celle des autres.

- Début de la conduite supervisée

La conduite supervisée commence avec un rendez-vous préalable d'au moins deux heures de conduite avec au moins un accompagnateur, organisé après l'évaluation de la formation initiale. Lors de cette réunion, le conducteur assis à l'arrière du véhicule reçoit les conseils de l'enseignant. Une fois ce rendez-vous terminé, vous recevrez une attestation de fin de formation initiale. Il sera alors possible de commencer votre conduite supervisée. Il n'existe aucune limite de temps pour la conduite supervisée.

Une phase en circulation, sur un de nos véhicules donnera lieu à une évaluation de votre conduite. Ensuite, une entrevue individuelle sera organisée afin de discuter des expériences vécues lors de la conduite accompagnée et des sujets liés à la sécurité routière. Sur la fiche de suivi de formation, l'enseignant consigne les résultats du(ou des) rendez-vous pédagogiques et s'assure que le livret d'apprentissage numérique de l'élève est correctement rempli.

Le but de ces rencontres est de mesurer l'avancement de l'élève et d'approfondir ses connaissances en matière de sécurité routière.

Votre formateur sera en mesure de vous accompagner aux épreuves du permis de conduire une fois que vous aurez obtenu toutes les compétences nécessaires et que vous vous sentirez prêt.

Le jour de l'examen, l'expert vous présente l'épreuve de manière individuelle, vous indiquant les tâches à accomplir :

Effectuer un trajet en empruntant des voies urbaines, routières et/ou autoroutières ; Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ; Examiner un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question concernant la sécurité routière et répondre à une question concernant les premiers secours ; Garantir l'application des règles du code de la route, en particulier les limitations de vitesse applicables aux élèves conducteurs ; adapter votre conduite fin d'économiser du carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; Assurez-vous d'être courtois envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire
- Simulateur de conduite homologué
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences
- Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences
- Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif, Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 4h sur simulateur maximum.



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

FORMATION B96

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4,25 tonnes.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule avec remorque entrant dans la catégorie concernée
- Avoir au moins 18 ans, Être titulaire du permis B, en cours de validité
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel “ Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière” ou d’un diplôme admis en équivalence, détenteur du permis de la catégorie concernée et de l’Autorisation d’Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicule adapté à l’enseignement
- Aire d’évolution spécialement aménagée
- Equipement de protection individuelle gilet de haute visibilité
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION DES ACQUIS

- L’assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
- Cette formation ne fait pas l’objet d’une validation des acquis
- Un bilan de la prestation de circulation est réalisé par l’enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d’ensemble
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l’examen.

SANCTION VISEE

- Remise d’une attestation de suivi de formation.
- Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire ce type d’ensemble que lorsque l’élève est en possession du titre de conduite correspondant.
- Formation non éligible au CPF.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter

LIEU

19 avenue de la gare 77360 yeblès , a 30 min de l’agence

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de Permis City

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d’actions suivantes :
Actions de formation

PERMIS BE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS Être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC (F2) ne dépassant pas 3,5 tonnes.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule avec remorque entrant dans la catégorie concernée
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale ou avoir obtenu son dernier permis (sauf permis deux-roues) depuis moins de 5 ans
- Avoir au moins 18 ans, Être titulaire du permis B, en cours de validité
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

La catégorie BE est délivrée sans visite médicale, sauf dans le cas où celle-ci est rendue obligatoire par l'arrêté pris en application de l'article R226-1 du code de la route, (affections incompatibles, etc.).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « ECSR » ou d'un diplôme admis en équivalence, détenteur du permis de la catégorie concernée et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4,25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes.

L'examen BE se compose de deux épreuves distinctes : l'une appelée épreuve hors circulation (HC) et l'autre considérée comme épreuve en circulation (CIR). Il est impératif d'être titulaire de l'épreuve HC afin de pouvoir se présenter lors de l'examen CIR.

Test complet (HC + CIR) : une durée de 60 minutes.

Une seule épreuve en circulation (avec HC conservée) : 30 minutes.

Pour réussir l'épreuve HC, il est nécessaire d'obtenir au moins 19 points sur 23, de ne pas faire d'erreur éliminatoire et de ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité. La réussite à cette section de l'examen est conservée par le candidat pendant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également validé.

L'expert contrôle l'identité des postulants. En l'absence de preuve d'identité, l'examen est refusé !

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve hors circulation permet d'être admissible à l'épreuve en circulation. Le but de cette épreuve est d'évaluer le niveau de connaissances et de compétences que vous avez développées :

- Code de la route
- Sécurité et signalisation routière
- Chargement et déchargement
- Mécanique et vérifications du véhicule
- Manœuvres, dételage et attelage.

L'épreuve en circulation vise à évaluer vos compétences pour effectuer les vérifications et contrôles avant le départ du véhicule, ainsi que votre niveau de compétences techniques et comportementales pour circuler en toute sécurité. Cette épreuve a lieu dans un cadre diversifié où le candidat doit entre autres :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'expert effectue une analyse des compétences essentielles et essentielles requises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte complexe qui implique une grande responsabilité. Il vise à mettre en avant vos compétences comportementales plutôt que vos lacunes. Il effectue donc une liste des points positifs et négatifs obtenus en rapport avec une compétence spécifique.

Après l'épreuve, l'expert enregistre officiellement ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicule adapté à l'enseignement
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale : épreuve pratique par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 60 minutes et comprend :
 - Epreuve en circulation (CIR). Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
 - L'épreuve Hors-Circulation (HC) composée de plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité. Pour être admis, vous devez obtenir plus de 13 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité. Elle constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation pendant 3 ans maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie BE, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 14h

PERMIS A1

OBJECTIFS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm³, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids ne dépasse pas 0,1 kilowatt par kilogramme, ou des Tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 kilowatts en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée
- Être âgé de 16 ans au moins
- Pour les mineurs, disposer d'une autorisation parentale
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière, Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.
- RDV A L AGENCE DE VAIRES PISTE A 5 MIN

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Première condition : la formation théorique.

Pour participer à une formation pratique de 8 heures minimum, il est nécessaire d'avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR.

- La formation d'une durée de 8 heures

La conduite d'un véhicule de la catégorie AM comporte de véritables particularités qu'il est nécessaire de maîtriser de manière adéquate.

La formation comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure
- Séquence 3. Code de la route. Durée : 30 minutes
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

En suivant ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez acquérir et saisir :

- Les règles du code de la route (en particulier celles qui portent sur le type de véhicule que vous apprenez à conduire)
- Le rôle de l'équipement du motard
- La nécessité de partager la route de manière responsable avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- La prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Les dangers associés plus particulièrement aux véhicules de la catégorie AM.

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- Conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- Conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h)

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 8 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation, qui vous permettra de conduire votre véhicule pendant 4 mois, en attendant l'arrivée de votre permis définitif.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route
 - Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route
 - Un blouson ou d'une veste manches longues
 - Un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux
- Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A1, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

Organisme agréé N° d'agrément E 1907700030

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 8h en circulation et minimum 12h hors circulation

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route
 - Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route
 - Un blouson ou d'une veste manches longues
 - Un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux
- Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A1, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

Organisme agréé N° d'agrément E 1907700030

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 8h en circulation et minimum 12h hors circulation

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

PREPARATION AU PERMIS A2 - MOTOCYCLETTE légère < 35 kw

OBJECTIFS PROFES SIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW,

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée
- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.
- Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 10h en circulation et un minimum de 5h hors circulation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les motocyclistes sont particulièrement vulnérables aux dangers de la route. Par conséquent, il est essentiel de continuer à renforcer l'éducation et la formation à la conduite de ces véhicules.

La formation vise à développer chez chaque conducteur des compétences en termes de :

- Connaissances
- Comportement
- Savoir-faire
- Progression personnelle

L'examen pratique du permis de conduire des catégories A1 et A2 comprend deux phases :

- Une première phase hors circulation
- Une seconde phase en circulation

Ces deux phases sont évaluées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'ÉPREUVE THEORIQUE MOTO

- Pour réussir cette épreuve, il est nécessaire d'obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (soit un maximum de 5 erreurs)
- Une réponse est considérée correcte uniquement si toutes les propositions exactes ont été validées.
- Parmi les 40 questions, certaines seront en format vidéo. Pendant la diffusion de ces vidéos, assurez-vous d'évaluer l'intervalle de sécurité et de vérifier tous les rétroviseurs.
- Le jour de l'examen, n'oubliez pas d'apporter votre pièce d'identité et votre convocation.
- Votre code restera valable pendant 5 ans.
- le candidat s'inscrit tout seul à une session d'examen théorique moto chez les organismes privés (la poste, point code ...)

L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve en circulation vise à évaluer votre maîtrise des connaissances, compétences techniques et comportementales nécessaires pour circuler en toute sécurité. Une pièce d'identité valide doit être présentée,

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

- Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation.
- Le résultat de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après.

À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer votre niveau de connaissances et de compétences en matière de code de la route, de sécurité et de signalisation routière.

Elle porte également sur l'équilibre et la stabilité, la connaissance et l'utilisation des accessoires et commandes du véhicule, ainsi que le freinage.

Le plateau est une épreuve qui se déroule sur la piste d'examen de votre département. Faites attention à vos points de repère lors de vos séances d'entraînement afin d'éviter toute perturbation causée par le changement de piste.

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur.

Afin d'obtenir un résultat favorable à cette épreuve, il est nécessaire d'obtenir un A ou un B. Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.

L'ÉPREUVE CIRCULATION

Cette épreuve se déroule dans un cadre diversifié où le participant doit entre autres :

- Suivre des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Effectuer un trajet en utilisant des voies urbaines, routières et/ou autoroutières ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Prendre les mesures de précaution requises avant de quitter le véhicule.

L'expert effectue une évaluation des compétences essentielles et essentielles requises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte complexe qui implique une grande responsabilité.

L'expert cherche à mettre en avant vos compétences comportementales plutôt que vos points faibles. Il effectue donc un recensement des points positifs et négatifs obtenus en rapport avec une compétence spécifique.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec les stagiaires : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du du 18/02/2020
- Equipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute visibilité portant la mention "moto-école"
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - o un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - o des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - o un blouson ou d'une veste manches longues,
 - o un pantalon ou d'une combinaison
 - o de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste privé a Vaires sur marne 5 min de l auto école
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF.

Organisme agréé N° d'agrément E 1907700030

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 12 h en circulation et minimum 8h hors circulation



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

PREPARATION AU PERMIS A - MOTOCYCLETTE

PASSERELLE A2 VERS A

OBJECTIFS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car et tricycle, sans limite de puissance, en toute sécurité et conformément à l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette entrant dans la catégorie A
- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans
- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier
- Être âgé au moins de 21 ans pour un tricycle d'une puissance supérieure à 15kw
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité
- RDv à l'agence de Vaires sur marne , piste a 5 min de l'agence

PROGRAMME/CONTENU

Séquence théorique (2 heures) :

- Présentation des stagiaires sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
- Accidentalité, Vitesse, Détectabilité Conduite et produits psychoactifs
- Comportement adapté à un nouveau véhicule
- Changement de direction,

Séquence pratique hors circulation (2 heures) :

- Le freinage
- Les techniques d'inclinaison.

Séquence pratique en circulation

- Audit de la conduite des stagiaires, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Le programme de formation de 7 heures est divisé en trois sections :

- 2 heures de discussions avec le professeur et les autres participants : cette séquence vise à discuter des pratiques et des expériences de conduite moto, en particulier pour identifier les principales attentes des élèves pour cette formation.
- Une période de 2 heures en dehors de la circulation, combinant théorie et pratique, afin d'acquérir des compétences en matière de gestion d'un véhicule plus puissant. Pendant 4 heures, cette séquence alterne entre la théorie et la pratique au volant. Son but principal est de mettre en évidence l'importance d'anticiper et d'ajuster son comportement afin d'éviter la gestion de situations dangereuses.
- Une séquence de 3 heures en circulation vise à effectuer un audit de votre conduite et à la réajuster afin d'adopter une conduite plus adaptée.

Après cette étape de conduite, on consacre 10 minutes au bilan et à la performance de chaque élève concernant :

- Son ressenti de sa performance.
- Lorsqu'il s'agit d'une formation collective, il est possible de discuter avec les autres élèves de leur perception de la prestation.
- Un compte rendu de la performance, effectué par l'enseignant, accompagné de recommandations concernant la conduite d'une moto.

Grâce à ce programme, en collaboration avec votre formateur, vous allez revoir :

- les règles de la circulation routière
- la nécessité de partager la route avec les autres utilisateurs de manière responsable et d'adopter des comportements de conduite citoyens.
- la nécessité de prendre conscience des dangers et des limites propres à sa conduite, ainsi qu'à celle des conducteurs autres. Ce programme vous offre aussi la possibilité de vous entraîner à évaluer vos propres analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 7 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation. Votre attestation ne vous permet pas de conduire un véhicule de catégorie A. Il est nécessaire d'attendre votre permis définitif.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel
- « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012
- Equipement de radioguidage homologué, Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :

- Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route
- Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route
- Un blouson ou d'une veste manches longues,
- Un pantalon ou d'une combinaison
- Bottes ou chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)

- Piste
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Lors de l'audit de conduite, chaque stagiaire effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation. Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du Permis de conduire de la catégorie A, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif.
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé N° d'agrément E 1907700030

EFFECTIFS

- Hors circulation : 1 à 4 stagiaires et 1 moto par stagiaire.
- En circulation : 1 à 4 stagiaires et 1 moto par stagiaire.

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'agence Permis City.

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

PERMIS C

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, professionnelles et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie C

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Pour suivre la formation au Permis C :

- Vous devez avoir au moins 21 ans sauf si vous suivez une formation professionnelle de conducteur (CAP, Bac pro, titre professionnel, FIMO : Formation initiale minimum obligatoire)
- Vous devez avoir le permis B pour pouvoir passer le Permis C
- Tout public

PROGRAMME

Modules :

- Hors circulation : apport de connaissances spécifiques et de savoir-faire
- Circulation : apport de savoir-faire
- Évaluation des acquis et synthèse de stage

MOYENS

- Salle équipée d'un ensemble multimédia
- Simulateurs de conduite
- Véhicule d'enseignement équipé double commandes
- Support pédagogique

SUIVI D'ÉVALUATION

- Bilan de positionnement
- Evaluations en cours de formation
- Examen final



COMPETENCES ET DEBOUCHES

Compétences acquises :

- Connaissance et maîtrise des commandes d'un poids lourd.
- Gestion de la sécurité dans le véhicule.
- Conduire et manœuvrer le camion avec une circulation normale ou intensive.
- Pratiquer une conduite économique, autonome et surtout sûre.

Débouchés possibles :

Le permis C ouvre l'accès à de nombreux métiers différents parmi lesquels :

- Conducteur de bus ou d'autocar
- Livreur Déménageur
- Convoyeur de fonds
- Transporteurs de biens

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Cette formation est dispensée en présentiel dans notre centre du 77.

En fonction du calendrier de formations et du type de financement, les délais d'accès sont les suivants :

- 14 jours via un financement CPF
- En fonction des places disponibles via un financement personnel

Accessibilité aux personnes en situation de handicaps :

EFFECTIF

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DURÉE DE LA FORMATION

- Nous contacter.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'agence Permis City.



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

PERMIS BATEAU OPTION « COTIERE »

OBJECTIFS

Être capable d'utiliser en mer (ou lacs), un engin de navigation de plaisance à moteur dont la puissance est supérieure à 6 cv (4,5kw).

PROFESSIONNELS

Navigation limitée à 6 milles d'un abri soit environ 11 kms (navigation de jour et de nuit sans limitation de jauge).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un engin de navigation de plaisance entrant dans la catégorie concernée
- Être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'inscription
- Remplir les conditions d'aptitudes médicales
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels
- Les permis bateau option eaux intérieures sont dispensés d'examen pratique

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Formation théorique :

- Connaître le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes
- S'initier au système de balisage région B
- Connaître les règles de barre et de routes
- Connaître les signaux (signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement, par visibilité réduite signaux de détresse...)
- Connaître les feux et marques des navires
- Connaître les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels
- Avoir des notions d'autonomie en matière de carburant
- Veiller à la protection de l'environnement
- Connaître les points liés à la météorologie
- S'initier à la lecture de la carte marine
- Avoir des notions sur les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques
- Connaître les différentes fonctions de la VHF et savoir l'utiliser

Formation pratique :

- (2h de formation individuelle et 1h30 de formation collective).
- Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, concevoir l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués.
- Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction du bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation.
- Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel.
- Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements.
- Accoster et appareiller d'un quai, prendre un coffre, mouiller et récupérer une personne tombée à l'eau.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

Enseignant titulaire du permis Mer option côtière depuis au moins 3 ans.

Enseignant titulaire du C.R.R. (Certificat Restreint de Radiophonie et de Télécommunication).

Enseignant ayant suivi une formation de formateur spécialisée « bateau »

Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...

Salles de cours équipées de moyens multimédias

Bateau de navigation de plaisance à moteur adapté à l'enseignement

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
- Validation théorique par questionnaire à choix multiples organisé par les organisme privé (la poste code and go..).
- Validation pratique réalisée par le centre agréé qui a dispensé la formation. Cette validation vérifie l'atteinte des objectifs du livret d'apprentissage
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis Mer option « Côtière »
- Attestation de formation
- Formation non éligible au CPF

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- 8h

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de Permis City

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation



PERMIS BATEAU OPTION « EAUX INTERIEURES »

OBJECTIFS

Être capable d'utiliser un bateau de plaisance d'une longueur égale ou supérieure à 5 m et inférieure à 20m et d'une puissance motrice supérieure 6

PROFESSIONNELS

cv (4,5kw). Navigation sur rivières, fleuves, lacs ou plans d'eau (permis fluvial).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire engin de navigation de plaisance entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'inscription
- Remplir les conditions d'aptitudes médicales
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Les permis Mer option côtière sont dispensés d'examen pratique.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis

PROGRAMME/CONTENU

Formation théorique :

- Connaître les caractéristiques des voies et plans d'eau, Connaître le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles
- Connaître le fonctionnement des barrages et des consignes de sécurité à observer
- Connaître les conditions de stationnement et d'amarrage
- Connaître la définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers
- Devoir de vigilance
- Maîtriser les règles de route et de stationnement
- Connaître la signalisation visuelle et sonore et les règles de balisage des voies et plans d'eau navigables
- Connaître la signalisation des bateaux, les marques d'identification
- Connaître les dispositions particulières des menues embarcations
- Avoir les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle
- Avoir les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police,
- Connaître la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur
- Maîtriser le nombre de personnes ou la charge embarquées,
- Connaître les différentes fonctions de la VHF et savoir l'utiliser.

Formation pratique :

- (2h de formation individuelle et 1h30 de formation collective).
- Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, concevoir l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués.
- Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction du bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation.
- Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel.
- Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements.
- Accoster et appareiller d'un quai, prendre un coffre, mouiller et récupérer une personne tombée à l'eau.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du permis bateau option eaux intérieures depuis au moins 3 ans.
- Enseignant titulaire du C.R.R. (Certificat Restreint de Radiophonie et de Télécommunication).
- Enseignant ayant suivi une formation de formateur spécialisée « bateau »
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Bateau de navigation de plaisance à moteur adapté à l'enseignement
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur. Validation théorique par questionnaire à choix multiples organisé par les organisme privé (la poste code and go.). Validation pratique réalisée par le centre agréé qui a dispensé la formation. Cette validation vérifie l'atteinte des objectifs du livret d'apprentissage. Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis Bateau option « Eaux intérieures ».
- Attestation de formation.
- Formation non éligible au CPF.
- Site <https://www.permiscity.com>

EFFECTIFS

Effectif minimum et maximum de la formation

HORAIRES

Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

10h.

TARIFS

Voir la grille tarifaire de Permis City

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation



MODES DE FINANCEMENT

Le permis de conduire, notamment le permis B est éligible à plusieurs aide de financements de différentes nature et de la part de différents organismes.

Voici une liste des aides disponibles et les principaux critères a respecter :

- Pour les jeunes chellois âgés de 18 à 25, la ville de Chelles propose de financer une partie du permis de conduire à hauteur de 800€ utilisable dans une des auto-écoles partenaire du dispositif, dont Permis City fait partie. Cette aide est délivrée en contrepartie d'une implication bénévole des jeunes dans la vie municipale ou dans une association à hauteur de 70h. (cette aide est cumulable avec le permis à 1 euro par jour)
- Pour les demandeurs d'emploi, France Travail (anciennement Pôle Emploi) prend également en charge tout ou une partie au permis de conduire en fonction du montant du devis. L'organisme peut financer jusqu'à 1200€.
- Le Compte Personnel de Formation est un compte créé automatiquement pour chaque salarié en France, sur lequel il cumule 500€ chaque année travaillée en temps plein. Cet argent peut être utilisé pour tout une sélection de formations et certain permis en font partie. Le Permis B peut être financé a presque 100% selon les cas, depuis le 1er mai, un reste a charge de 100€ est appliqué dans la majorité des cas.
- Le permis a un euro est un dispositif disponible auprès des banques et qui permet a ses bénéficiaires de financer le permis à hauteur d'un euro par jour jusqu'à l'obtention.
- La région à lancé un dispositif courant 2023 pour permettre aux jeunes franciliens de bénéficier du financement de leur permis de conduire à hauteur de 1300€ en respectant certaines conditions comme avoir un contrat avec la mission locale, et Permis City est partenaire de ce dispositif.
- Permis City a entamé une collaboration avec l'école de la deuxième chance et la mission locale de Chelles en leur proposant d'intégrer des cours de code a leurs enseignements, dispensés par nos moniteurs, ainsi que des ateliers permettant aux jeunes de faire leur demande à la région pour le financement évoque plus haut.



REGLEMENT INTERIEUR

Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance reste due.

Toute leçon prise doit être réglée d'avance. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur.

Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité 7 jours auparavant. Dans le cas contraire, l'auto-école se réserve le droit de ré-attribuer la place à un autre candidat.

Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...).

Les élèves sont présentés à l'examen pratique du permis de conduire à partir du moment où les 4 compétences du REMC sont atteints.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours collectifs affichés dans les locaux pour ne pas perturber le bon déroulement des séances.

A chaque leçon de conduite l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage, et d'une pièce d'identité.

Les cours ont lieu dans la salle de l'établissement, en individuel, ou en collectif, selon les horaires.

L'enseignement théorique général se fait par thème avec différents supports audiovisuels.

Les tests avec corrections et les examens blancs sont faits de la même façon.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Le jour de l'examen pratique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité.

Le jour de l'examen théorique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité et de tout autre permis éventuel.

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen.

Tout comportement inadapté, agressif, ou menaçant envers le personnel sera sanctionné systématiquement, il pourra entraîner une rupture du contrat sans compensation financière.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté des locaux, du matériel, des véhicules et des sanitaires.

Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée au responsable des faits.

Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.

*Ce document a pour but de répondre à la plupart de vos questions,
en cas de zone d'ombre persistante, n'hésitez pas à vous
rapprocher de l'une de nos agences.*

BONNE ROUTE !